

Mais lorsque le nouveau gouvernement interdit aux Récollets de se recruter, et qu'il eut ainsi décrété la mort du Premier Ordre, il porta du même coup un décret d'extinction contre le Troisième.

Il est peu probable qu'il subsistât un seul des Tertiaires de l'Ancien Régime, lorsque cent ans plus tard, vers 1860, les Messieurs de Saint-Sulpice, encouragés par Mgr Bourget, s'occupèrent de recruter pour la milice séraphique quelques âmes de bonne volonté. On a rappelé l'année dernière, à l'occasion du Jubilé du Frère Paul Papin, les recommencements du Tiers-Ordre à Montréal.

Ce fut le 5 février 1863 que le Tiers-Ordre fut rétabli par mandement de Mgr Bourget dans l'église des Récollets, démolie depuis. Le 6 mai, Sa Grandeur érigeait la première Fraternité des Sœurs, sous le titre de Sainte Elisabeth. Le 13 juin 1866, la Fraternité des Frères, sous le vocable de Saint François, prenait à son tour l'existence canonique.

Cependant, on peut dire, malgré la date des documents officiels, que le Tiers-Ordre à Montréal, a repris vie en l'année 1865, qui fut celle de la profession des quatorze fondateurs. Et c'est pourquoi cette date a été choisie de préférence pour fêter le jubilé d'or du Tiers-Ordre à Montréal, concurremment avec la célébration des noces d'argent du Premier Ordre, et du Troisième Centenaire de l'arrivée au pays des Premiers Récollets.

* * *

Il était convenable que des fêtes dignes de ces anniversaires eussent lieu parmi nous durant l'année 1915. Le troisième centenaire de l'établissement de la Foi mérite particulièrement d'être commémoré. Les deux autres faits rappelés brilleront dans l'orbite de ce grand souvenir comme les satellites d'un bel astre. Le caractère catholique et national de cet événement attirera et attire déjà en effet, comme en témoignent les articles de journaux actuellement publiés sur la question, l'attention de tous ceux qui s'intéressent